

	DECLARATION DES PERFORMANCES N°361-2016 selon l'annexe du Règlement délégué (UE) N°574/2014 modifiant l'annexe III du Règlement UE n°305/2011 (Règlement Produits de Construction)	
---	---	---

1 - Code d'identification unique du produit type :

PRB.ISO.ROOF.TH35 et PRB.THERMI.TOIT.TH35
 PRB.THERMI.TOIT.TH35 penté
 PRB.THERMI.TOIT.TH34

2 - Usage(s) prévus :

Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)

3 - Fabricant :

PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LES ACHARDS

4 - Mandataire :

Non applicable

5 - Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances

AVCP3

6a – Norme harmonisée :

Selon EN 13163+A2 : 01/2017

Organisme(s) notifié(s) :

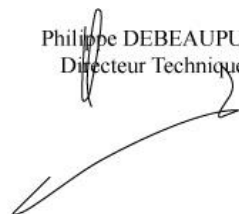
LNE laboratoire notifié n°0459

7- Performance(s) déclarée(s) : voir annexe

**Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.
 Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous
 la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.**

A Les Achards, le 22 Février 2019
 Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS
 Directeur Technique



DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 361-2016

selon l'annexe du Règlement délégué (UE) N°574/2014 modifiant l'annexe III du Règlement UE n°305/2011 (Règlement Produits de Construction)



Euro classes	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue			Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Indice de l'isolation aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)			Résistance thermique			Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression		Résistance à la traction /flexion	Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation.	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation.					
		Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars.				Raideur dynamique	Raideur dynamique	Épaisseur dL	Compressibilité	Résistance thermique (m ² .K/W)(1)	Conductivité thermique (W/m.k)(1)		Tolérances épaisseurs, classe	Transmission de la vapeur d'eau μ			Contrainte en compression à 10% de déformation (kPa)	Déformation sous charge en compression et conditions de températures spécifiées	Résistance à la compression	Résistance à la flexion (kPa)	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces (kPa)	Caractéristiques de durabilité	Résistance thermique	Conductivité thermique
PRB.ISO.ROOF.TH35 PRB.THERMI.TOIT.TH35	E	NPD	Conforme	A+	NPD			de 0.55 (e=20mm) à 8.55 (e=300mm)	0.035	T(2)	30 à 70	CS(10) 100	NPD	TR180	(2)	(3)	(3)	NPD								
PRB.THERMI.TOIT.TH35 Penté	NPD	NPD	Conforme	A+	NPD				0.035	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	(2)	(3)	(3)	NPD								
PRB.THERMI.TOIT.TH34	E	NPD	Conforme	A+	NPD			de 0.55 (e=20mm) à 8.85 (e=300mm)	0.034	T(2)	30 à 70	CS(10) 150	NPD	TR180	(2)	(3)	(3)	NPD								

- (1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.
(2) Selon EN 13163 : les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.
(3) Selon EN 13163 : la conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.